

Les Comités départementaux de la Libération (CDL) sont des organisations clandestines mises en place, dès 1943, sous l'autorité du général de Gaulle. Ces CDL représentent, dans les départements, toutes les tendances politiques de la Résistance. Ils ont pour rôle de préparer un retour rapide à la légalité républicaine.

---

En 1943, le général de Gaulle crée les Comités départementaux de la Libération (CDL) légalisés le 21 avril 1944 par une ordonnance du Comité français de Libération nationale.

L'objectif est de créer des organisations de Résistance civile aux côtés d'une structure militaire, les Forces françaises de l'intérieur (FFI).

Les CDL sont des représentants, à l'échelle départementale, du Conseil national de la Résistance. Ils sont renforcés par de nombreux comités locaux. Clandestins, les CDL sont chargés de :

- venir en aide aux résistants
- préparer la Libération du territoire, notamment en épurant et en réorganisant l'administration du pays dévoyée par l'emprise collaborationniste vichyste.
- devenir des auxiliaires des autorités après la Libération.

Toutes les composantes de la Résistance sont représentées dans les CDL, de la droite républicaine aux communistes (dont les FTP) mais le PCF domine de nombreux Comités, en particulier le Comité parisien de la Libération (CPL) animé par André Tollet. Le journal du Comité, *Le Patriote parisien*, diffuse 3 numéros clandestins de mars à juin 1944.

En juillet 1944, il existe quarante Comités locaux de la Libération (CLL) à Paris. Le Comité parisien joue un rôle très important dans la Libération de la capitale du 19 au 25 août 1944. Il s'emploie, ensuite, à établir de nouvelles listes électorales pour les élections municipales d'avril 1945 mais l'unité, élaborée dans la clandestinité, peine à se maintenir.

La réforme de l'État en profondeur ne peut être menée à terme. La guerre terminée, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), conduit par Charles de Gaulle, réduit les CDL à un rôle consultatif. Le CPL n'aura plus qu'une activité mémorielle.

#### Référence :

Riondet Charles, 2017, *Le Comité parisien de la Libération : 1943-1945*. Ed. Presses Universitaires de Rennes.